

AUX Electeurs —DU— Comté de Bagot

Messieurs,

Le représentant de Sa Majesté dans notre pays, sur l'avis de ses ministres responsables, a dissout le Parlement Canadien et vous êtes appelés à choisir un député pour vous représenter dans la Chambre des Communes. Vos délégués réunis en convention au chef-lieu de votre comté m'ont unanimement offert la candidature. J'ai accepté la tâche lourde de diriger avec vous, mes amis politiques, la lutte électorale dans le comté de Bagot.

Je dis avec vous, parce que je n'ai jamais eu l'habitude d'ignorer notre comté de beaux paroleurs qui vous étaient inconnus. Quand ma candidature ou celle de mes amis a réussi et triomphé, c'est à votre travail intelligent, à votre dévouement à la chose publique et à votre patriotisme qu'a été dû le succès. Vos délégués, qui connaissent l'opinion publique dans leur localité respective, m'ont assuré que ni votre activité, ni votre dévouement, ni votre patriotisme n'étaient altérés. Avec cette assurance de leur part, je n'ai pu refuser mon faible concours aux affaires publiques et l'honneur onéreux de diriger la lutte électorale dans le comté de Bagot.

POURQUOI LA DISSOLUTION ?

Je trouve les raisons de la dissolution dans la dépêche suivante adressée par Son Excellence au Secrétaire d'Etat pour les colonies.

Hôtel du gouvernement
Ottawa, 13 Décembre 1890

MILORD—J'ai l'honneur de transmettre aujourd'hui à Votre Seigneurie un message télégraphique en chiffres, dont voici la substance :

Relativement à ma dépêche du 10 courant, mon gouvernement désire proposer la formation d'une commission conjointe de la nature de celle de 1871, ayant plein pouvoir de négocier un traité portant sur les sujets suivants :

- 1° Renouvellement du traité de réciprocité de 1854, en y apportant les modifications requises par les circonstances nouvelles dans lesquelles se trouvent les deux pays, et les extensions que la commission jugera être dans les intérêts du Canada et des Etats-Unis.
- 2° Reconsidération du traité de 1888, concernant les pêcheries de l'Atlantique, dans le but d'obtenir l'admission en franchise des produits des pêcheries canadiennes sur les marchés des Etats-Unis, en retour de facilités à être accordées aux pêcheurs des Etats-Unis pour l'achat de la boîte et des provisions et le transbordement des cargaisons au Canada ; ces privilèges devront être communs aux deux pays.
- 3° La protection du maquereau et autres pêcheries dans l'Océan Atlantique ainsi que dans les eaux intérieures.
- 4° Relâchement dans les lois de navigation côtière maritime des deux pays.
- 5° Relâchement dans les lois de navigation des deux pays dans les eaux intérieures divisant le Canada des Etats-Unis.
- 6° Mutualité de Sauvetage et de secours aux navires naufragés.
- 7° Délimitation des frontières entre le Canada et l'Alaska.

Il va s'en dire que ce traité serait *ad referendum*. Ce n'est pas une politique nouvelle que le gouvernement actuel inaugure à l'égard du peuple américain. Une extension de notre commerce avec nos voisins des Etats-Unis a toujours été le programme du parti politique que j'ai appuyé. L'extension de notre commerce est tout à fait compatible avec la protection de nos entreprises industrielles, agricoles, minières et mercantiles. Aussi, lorsque le Parlement canadien a adopté la politique nationale en 1879, a-t-il eu le soin d'insérer la clause suivante dans le Statut qui la décrète :

« Tous les articles suivants, savoir : les animaux de toute espèce, les fruits verts, le foin, la paille, le son, les graines de toutes sortes, les légumes [y compris les pommes de terre et autres racines], les plantes, arbres et arbrisseaux, la houille et le coke, le sel, le houblon, le blé, les pois et fèves, l'orge, le seigle, l'avoine, le maïs, le sarrasin, et tous autres grains, et les farines de blé de seigle, de maïs et d'avoine, et la farine de tous autres grains, le beurre, le fromage, le poisson (salé ou fumé), le saindoux, le suif, les viandes (fraîches, salées ou fumées) et le bois de service, pourront être importés en Canada francs de droits, ou à un taux de droit moindre que celui prescrit par le présent acte, sur proclamation du Gouverneur en conseil, qui pourra être promulguée lorsqu'il apparaîtra à sa satisfaction que les articles identiques du Canada peuvent être importés en franchise aux Etats-Unis, ou sur paiement d'un droit n'excédant pas celui dont ils seront frappés en vertu de cette proclamation lorsqu'ils seront importés en Canada. »

Depuis 1879 à plusieurs reprises nous avons modifié notre tarif pour nous assurer si le gouvernement des Etats-Unis ne témoignait pas le désir d'avoir des relations commerciales plus considérables avec nous, et spécialement en 1887.

Sir Charles Tupper, ministre des finances dans le gouvernement de Sir John, disait dans son discours budgétaire en 1888 : « Je n'ai pas besoin de rappeler à la chambre que les deux partis, soit qu'ils fussent au pouvoir ou non, avaient été entièrement anxieux d'obtenir le renouvellement du traité de réciprocité de 1854 ou des relations commerciales réciproques semblables à celles dont le Canada et les Etats-Unis ont joui sous ce traité. La chambre sait que nous n'avons pas fait seulement des efforts pour obtenir le rétablissement du traité de réciprocité comme question de traité, mais que nous avons aussi essayé d'établir des relations de commerce plus libres entre le Canada et les Etats-Unis en plaçant dans nos statuts, depuis plusieurs années, ce que nous pouvons considérer être une invitation aux Etats-Unis de faire autant que nous à l'égard de certains articles. Les articles ne comprennent pas tous ceux que comprenait le traité de réciprocité, mais depuis 1849 le Canada, avant la confédération, a adopté cette clause qui a été rééditée dans chaque changement de l'Acte du tarif à venir jusqu'à aujourd'hui. L'objet de cette disposition était de diriger l'attention de nos voisins américains sur le fait que nous étions mieux d'avoir des relations commerciales plus libres entre les deux pays. »

Voilà quelle a été l'attitude constante du parti conservateur sur cette question.

C'est dans cet esprit, avec le concours et l'approbation du gouvernement canadien, que les plénipotentiaires anglais, au nombre desquels était Sir Charles Tupper, ont fait aux Etats-Unis la proposition suivante en 1887 :

« Que, pour faire disparaître toute cause de discorde au sujet des pêcheries, il est proposé par les plénipotentiaires de Sa Majesté que les pêcheurs des deux pays jouissent de tous les privilèges dont ils jouissaient durant l'existence des articles du traité de Washington concernant les pêcheries, en considération d'un arrangement mutuel pourvoyant à une plus grande liberté de relations commerciales entre les Etats-Unis et le Canada, »

sent trouvé agréable une plaisanterie de nature à faire douter de leur loyauté à l'égard de leur pays et de leurs concitoyens. Je crois que Sir Richard Cartwright n'est pas chatouilleux au sujet de la loyauté à l'égard de son pays. Les chefs libéraux font les officieux aux Etats-Unis à notre égard. Quel résultat ont-ils obtenu par cinq années d'éloges exagérés aux américains ? Le tarif de McKinley qui, pour ce qui concerne le Canada, est le fruit de leurs démarches comme il a été la ruine du parti républicain. Les propos audacieux des hommes d'affaires des Etats-Unis, que je viens de rapporter prouvent surabondamment cette manière de voir. Heureusement pour le Canada que la loi McKinley a fait plus de tort aux Etats-Unis et surtout à ses auteurs, qu'au Canada et aux autres pays.

Les chefs libéraux d'Ontario et de la province de Québec ont provoqué le tarif McKinley par leurs manigances coupables dans le but de faire perdre la confiance du pays à leurs adversaires politiques. Pour satisfaire leur mesquine ambition et leur soif du pouvoir, ils ont sacrifié les intérêts sacrés de la nation dont ils cherchent à tromper la vigilance et qu'ils accablent d'impôts si elle leur confiait ses destinées. Vous avez entendu, c'est incroyable, un député libéral, M. Desmarais de St-Hyacinthe, déclarer en pleine Législature lors de la dernière session Provinciale, qu'il était pour la politique des gros emprunts. Demain, si les chefs libéraux arrivent au pouvoir à Ottawa, vous les entendrez proclamer avec lamême désinvolture et la même audace qu'ils sont en faveur des grosses taxes directes sur la propriété de Jean-Baptiste. Libéraux du comté de Bagot, vos chefs se sont assez moqués de vous aux dernières élections provinciales. Soyez en garde contre leurs nouveaux complots. Comptez qu'avant longtemps vos propriétés comme celles des conservateurs vos amis seront sujettes à la taxe directe pour faire face aux exigences du gouvernement Provincial. N'allez pas permettre à leurs amis d'Ottawa d'en faire autant, car alors vous serez inévitablement ruinés.

DANS QUEL BUT LE TARIF MCKINLEY ?

Dans le but évident de mécontenter la population de ce pays, et de permettre aux amis des américains au Canada d'annexer commercialement notre territoire à la République en attendant l'annexion politique. La réciprocité illimitée ou l'annexion commerciale signifie la même chose. Toutes deux sont synonymes de taxes directes sur la propriété foncière. Par la réciprocité illimitée nous perdrons environ 15 millions de piastres du revenu de nos douanes. Nous perdrons non seulement le revenu qui dérive des douanes sur les objets importés des Etats-Unis, mais aussi une grande partie de nos droits de douanes dérivant actuellement de nos importations anglaises, françaises et des autres pays. Notre commerce se déplacera sans nous rapporter plus de bénéfices par la préférence que nous établirons sur nos marchés en faveur des industriels des Etats-Unis en leur permettant d'importer en franchise tous les articles de commerce. Les autres nations ne pourront nous fournir à cause de ces droits préférentiels en faveur des Etats-Unis, qu'une très faible partie de nos importations, et la conséquence sera la diminution de nos revenus des douanes. Pour le simple plaisir d'acheter des américains au lieu de français, des français ou autres on vous propose une taxe directe d'environ 15 millions de piastres. On vous dira que vous vendrez plus de produits agricoles aux Etats-Unis que vous n'en vendez actuellement. C'est possible, mais autant vaut vendre à d'autres qu'aux Américains et éviter une taxe directe de 15 millions de piastres. Ce n'est toujours pas la farine, ni le blé, ni le blé-Inde, ni le lard, ni le bœuf, ni le fromage que les américains achèteront de vous puisqu'ils vendent à l'étranger tous ces produits en plus grande quantité que nous.

Non ! électeurs de Bagot, ce n'est pas la peine de changer de gouvernement pour se taxer de 15 millions de piastres, ruiner nos industries nationales et ouvrir nos marchés aux étrangers pour avoir leur compétition ! Ecoutez bien ce que disent les organes du parti libéral.

« Le *Globe* est, comme on le sait, l'organe en chef du parti libéral. Voici comment il s'exprimait il y a quelques jours au sujet de la taxe directe ; c'est une déclaration qu'on ne saurait remettre trop souvent sous les yeux du lecteur :

« Sans vouloir en aucune façon lier les libéraux, le *Globe*, pour sa part, préférerait voir la taxe directe poussée dans la pratique jusqu'à ses dernières limites. Sous le système actuel le contribuable d'Ontario est pressuré d'une façon incroyable. Les taxes indirectes qu'il paie au gouvernement fédéral servent indirectement à supporter les services purement municipaux des autres provinces, bien qu'il ait à payer pour ses propres services à mêmes les taxes locales. Il lui faut en outre porter la plus lourde charge des subventions accordées aux chemins de fer d'un caractère purement local comme ceux qui sont construits en cette province à même les revenus municipaux. Les petites provinces ne sauront jamais puiser dans leurs propres goussets aussi longtemps qu'elles n'auront pas été mises face à face avec la taxe directe. Jamais non plus nous verrons régner à Ottawa la véritable économie aussi longtemps que l'appartenance régulière du percepteur à la porte d'un chacun n'aura pas convaincu le public que l'argent dépensé par le gouvernement provient du travail de la nation et doit être à cause de cela soigneusement et consciencieusement appliqué. »

Que les électeurs n'oublient pas que sir Richard Cartwright, s'est prononcé dans le même sens que le *Globe*. La taxe directe, tel est le principal article de leur programme à l'un et à l'autre.

Ecoutez maintenant le timide M. Charles Bélanger qui cherche à vous convaincre que la taxe directe est juste et peu onéreuse. M. Charles Bélanger est rédacteur du *Progress de l'Est* publié à Sherbrooke, et est un prétendu national—l'ennemi du gouvernement McDonald Langevin. Voici :

« Pendant trop longtemps, au Canada, on a fait un épouvantail de la taxe directe. C'est pourtant le seul moyen honnête de faire payer à chacun et sans moyens détournés, ce qu'il doit à l'Etat, pour la sauvegarde de sa personne, de sa famille et de sa propriété, et pour sa part de contribution réelle aux dépenses du service public. »

Citons de plus les paroles prononcées le 14 mars 1887 à la Chambre des Communes par Sir Richard Cartwright. Lisez plutôt l'extrait suivant de sa harangue :

« Nous ne devons pas perdre de vue, et que la *taxation directe* est le système adopté par la mère-patrie dans une très grande mesure. Or, si ce précédent était suivi ici, nous en obtiendrions deux bons résultats. Le premier serait, M. l'Orateur, de remédier à cette injustice, dont je viens de parler, et qui fait payer un pauvre homme plus qu'une proportion raisonnable pour le soutien du gouvernement. Nous obtiendrions cet autre remarquable résultat, qui serait d'engager les gens à surveiller les dépenses publiques pour prévenir les extravagances. Vous obtiendriez encore un autre résultat si le *revenu était créé par la taxe directe*. Une opinion publique saine se formerait, et nous savons tous ce que le Canada a eu à souffrir par suite du défaut de cette opinion publique. — (*Hansard*, 1887, p. 155.) »

Voilà ce que Sir Richard Cartwright pense de la *taxe directe*. Il la considère un excellent système.

Les organes libéraux admettent qu'en adoptant leur politique il leur faudra la *taxe directe*.

DEUX MOYENS SEULEMENT DE FAIRE FACE AUX DÉPENSES DES GOUVERNEMENTS

LA TAXE DIRECTE ET LA TAXE INDIRECTE.

La taxe directe est payée par tous les propriétaires et locataires.

La taxe indirecte frappe spécialement les articles de luxe importés de pays étrangers, tels que les soies, les draps, les liqueurs, les cigares, les argenteries et les articles de fantaisie. Il y a peu d'articles de première nécessité qui soient taxés. Le cultivateur dans les années de crises ou de mauvaises récoltes, en achetant des articles de luxe, se trouve

rigine jouissons sous le régime actuel d'une somme de liberté que nous envoie nos compatriotes des Etats-Unis.

Nous avons la liberté de pratiquer sans entrave aucune la religion de nos ancêtres ; vous faites enseigner dans vos écoles votre langue et vos principes religieux à vos enfants ; vous vivez sous la tutelle des vieilles lois françaises que vos pères vous ont léguées comme un héritage sacré que vous êtes tenus de respecter. Aux Etats-Unis toutes ces prérogatives vous seront arrachées. Voyez ce qu'est devenue la Louisiane. Allez dans les Etats de la nouvelle Angleterre et vous y trouverez les canadiens propriétaires obligés de payer une taxe foncière pour l'entretien des écoles sans Dieu où le français n'est pas enseigné. Nos compatriotes sont obligés en outre, s'ils veulent instruire leurs enfants et leur faire connaître la langue maternelle et la religion des ancêtres, de fonder des écoles à leurs frais, sans aucun aide ni secours de l'Etat ou des municipalités. On ne parle pas de nos lois, il sera impossible de les maintenir en s'annexant. On veut vous faire croire qu'avec l'annexion ou le commerce libre avec les Etats-Unis nous aurons la prospérité et on cherche à éblouir les électeurs par des histoires de fée. Quand vous aurez le commerce illimité, n'oubliez pas non plus que vous aurez la compétition illimitée de l'Ouest américain dont les produits, foin, grains, et légumes arrivent sur les marchés avant les nôtres et à des prix tellement bas qu'ils défient toute compétition. Les viandes de l'Ouest rendront impossible la production des viandes dans notre Province à des prix rémunérateurs pour le cultivateur. Vos hivers seront les mêmes, vos terres ne seront pas plus fertiles et rien ne sera changé dans le climat du pays.

On vous dira que j'exagère les dangers de l'annexion. Ecoutez la voix d'un évêque qui a occupé avec distinction le siège épiscopal de St-Hyacinthe, Mgr Chs. Laroque.

« Que la prudence vous mette en garde contre les tendances de certains esprits et de certains journaux exaltés, qui sont loin de nous apparaître comme des guides que vous puissiez suivre sans danger. Fermez vos oreilles à l'insinuation perfide assez souvent répétée : "Plutôt l'annexion que la Confédération telle qu'elle nous est donnée." Demeurez convaincus que pour ceux qui tiennent ce langage, la confédération n'est qu'un prétexte mis en avant, l'annexion est clairement l'objet de leurs convictions politiques et d'une convoitise qu'ils flattent et fomentent depuis assez longtemps. Nous en sommes témoins. Et à notre estime, l'annexion, si jamais elle a lieu, sera la mort ou la destruction certaine de notre nationalité qui ne vit que par nos institutions, notre langue, nos lois et surtout notre religion, et c'est parce que nous sommes plein de la conviction que tous nos intérêts religieux auraient grandement à souffrir de notre annexion aux Etats-Unis, que nous nous faisons un devoir de vous signaler le danger. »

Ecoutez maintenant la voix d'un archevêque. Mgr O'Brien, archevêque d'Halifax, vient d'adresser au *Herald* de cette ville une lettre dans laquelle il revendique le droit de l'épiscopat de prendre part aux affaires publiques, comme citoyen, et qui se termine par les mots suivants, dont tout le monde saisira l'immense portée en ce moment.

« La voix : " L'amour du pays trouve place dans le cœur du vrai prêtre et fixe son attention. S'il était traître à son pays et à ses intérêts sociaux, il ne serait pas digne de monter à l'autel de Dieu. " Ainsi, un candidat au parlement prêche, disons, la réciprocité illimitée, et si un prêtre croit consciencieusement que c'est là le premier pas vers l'annexion, et s'il a de bonnes raisons de croire que les avocats de cette réciprocité ont ce dessein en vue, savoir : détruire notre belle nationalité canadienne et faire de ce pays le champ d'opérations des "carpetbaggers" et des traitres, ne doit-il pas conseiller, exhorter, ren-seigner, commander son peuple qui naturellement ne saurait voir aussi loin que lui, et l'engager à voter contre un tel candidat. »

Ces paroles sont tombées comme la foudre au milieu du camp des annexionnistes, des sécessionnistes et des libre-échangistes de la Nouvelle-Ecosse.

On conçoit d'avance quelle influence elles vont avoir dans la présente lutte.

Mgr O'Brien, irlandais d'origine, connaît le prix de la liberté parce que l'Irlande en est privée. Rappelez-vous, l'histoire du monde le prouve surabondamment, que plus un pays est grand, plus il est difficile à gouverner. Les Etats-Unis ont été ensanglantés par la guerre civile une fois, menacés de guerre civile lors de l'élection de Hayes et de Tilden tout récemment. Doublez le territoire des Etats-Unis en annexant le Canada et vous doublez le danger de ces conflits sanglants. Les démocrates ne veulent pas l'annexion ; les républicains la désirent et nos libéraux trop lâches pour la demander ouvertement cherchent à la rendre inévitable.

L'AGRICULTURE AUX ETATS-UNIS.

On connaît la situation faite à l'agriculture dans le Vermont, le New-Hampshire et le Massachusetts où les fermes abandonnées se comptent par centaines. Les terres dans l'Ohio, l'Illinois et l'Indiana pour n'être pas abandonnées n'en valent guère mieux, grevées qu'elles sont d'hypothèques ruineuses. Dans le Kansas les fermiers crévent de faim. Quant à ceux du Dakota ils n'ont pas eu de récoltes depuis quatre ou cinq ans.

Voici maintenant qu'il va falloir ajouter à la liste des régions désolées chez nos voisins, l'Etat le plus en renom dans l'Union Américaine pour la richesse de son sol et les avantages de sa position géographique, nous voulons parler de l'Etat de New-York. A ce sujet, en effet, nous lions dans le rapport des cotiseurs, déposé à la législature d'Albany, il y a quelques jours :

« Nos investigations pendant l'année écoulée corroborent l'assertion déjà faite, à savoir : qu'il n'y a pas eu d'amélioration dans la valeur des fermes non plus que dans la condition financière de leurs propriétaires et occupants. Partout, on nous a déclaré que les terres sont en pleine dépréciation, que les ventes sont très-rare, et que l'industrie agricole est de moins en moins profitable. Dans un grand nombre de cas, les fermes sont hypothéquées à leur pleine valeur et ce n'est que par exception qu'on en trouve qui ne le soient pas. »

Si la prospérité n'est pas inconnue aux Etats-Unis, elle manque assurément à l'industrie agricole ; le rapport officiel que nous venons de citer le prouve surabondamment. Nous connaissons assez les libéraux, cependant, pour savoir qu'il s'en trouvera bien parmi eux d'assez osés pour venir nous parler des grands avantages qu'offrirait l'Union Commerciale aux cultivateurs canadiens. A nos amis de leur demander l'explication du fait que nous venons de constater.

NOS FINANCES.

Le ministre des finances conservateur annonçait pour 1889-90 un surplus de \$2,675,000.

L'année fiscale est terminée, les comptes-publies sont publiés et nous constatons que le résultat est le suivant :

Revenu.....	\$39,879,925
Dépenses.....	35,994,931
Surplus.....	\$ 3,885,994

Le ministre des finances d'Ottawa a donc un surplus de \$1,203,000 plus élevé que celui qu'il avait prévu.

Dix-huit années d'administration conservatrice ont donné au pays un surplus net de \$24,752,259.29.

Cinq années d'administration libérale ont creusé un déficit net de \$5,791,318.51.

LES PRÉJUGÉS QU'ON EXPLOITE.

LE FOIN.

Le commerce de foin ne va pas. C'est la faute à Sir John, La récolte du foin a été abondante aux Etats-Unis et la conséquence est que les américains n'ont pas besoin de notre foin. Le foin a valu \$18 la tonne l'an dernier à Boston et sur d'autres marchés des Etats-Unis ; cependant la Province de Québec

wright, le ministre des finances de l'administration libérale de cette époque : "nous sommes libres-échangistes soit pour un tarif de revenu—et..... il n'y a pas de remède..... souffrez en silence " Aussitôt que le peuple se plaint, l'administration actuelle cherche la cause du mal et travaille à la faire disparaître. Croyez-vous que c'est différent de votre bonne vieille méthode de 1878 ! Je ne crois pas que la population tienne à avoir le retour d'un gouvernement sourd à ses demandes légitimes.

Les démagogues parlent des populations affamées.

Messieurs les cabaleurs se servent de ce mot qui flatte leur oreille. Electeurs de Bagot, dites à ceux qui vous traitent d'affamés, qu'ils ont eux-mêmes les yeux plus grands que la panse, tant ils ont faim du pouvoir. Après qu'ils seront devenus vos administrateurs, ils soulageront votre faim en fesant danser vos millions comme ils le font à Québec. Ils donneront à vos dépens des fêtes *gargantuesques* auxquelles ils inviteront les Yankees, pour boire à la santé des électeurs crédules qui les auront si bien installés. Les libéraux d'Ottawa sont évidemment jaloux de ceux de Québec. Quand ces audacieux auront atteint leur but, ils rouleront carrosse, s'achèteront des redingotes en fourres au prix de mille dollars, se promèneront en Amérique et en Europe ; ils feront la noce comme M. Mercier, et quand vous vous plaindrez trop fort, ils vous jeteront quelques dollars à la figure en vous disant : Prends, mon affamé, et sois tranquille.

Oui, sois tranquille et rassasié ! Je passe en Europe pour t'endetter et hypothéquer ta terre, mon Jean-Baptiste ; tâche de te taire ; tu sais que tu es libéral, sois-le jusqu'à la mort. Un bon libéral doit agir ainsi, vous dit aujourd'hui M. Mercier par sa conduite politique et vous diront demain messieurs Laurier et Cartwright, si vous les nommez vos administrateurs.

Electeurs du comté de Bagot, libéraux et conservateurs, je vous prie de ne pas renouveler à Ottawa l'humiliante et honteuse comédie qui se joue maintenant à Québec à vos dépens et à votre détriment, comme aux dépens et au détriment de notre Province qui se trouve par ce fait la plus endettée de la Confédération. Si votre activité intellectuelle n'est pas éteinte, si le souci de vos intérêts, de celui de vos familles et du bien public existe parmi vous et si votre patriotisme vit encore, vous le direz le cinq mars prochain, en appuyant l'administration McDonald-Langevin qui veut une réciprocité de commerce raisonnable et en repoussant les annexionnistes Laurier et Cartwright qui veulent une réciprocité profitable pour eux et ruineuse pour vous.

TAXE DE DEUX SOUS EN 1878.

Vous vous rappelez quel vacarme on a fait contre moi à propos de la taxe de deux sous comme vous l'appellez en 1878. Quelle horreur on avait des taxes à cette époque ! Le candide, M. Joseph Pilon se voyait la figure, et était au nombre des scandalisés. Etait-il sincère comme vous, électeurs, qu'il a alors trompés et dupés ? Quel était le but de cette taxe ? Empêcher notre Province de s'endetter au-delà de ses ressources et conserver aux canadiens-français une réputation d'hommes d'affaires que nous envions aujourd'hui à nos concitoyens d'autres origines. Que de millions de dollars on nous a arrachés depuis 1878. Ils n'ont pas été employés à étendre la dette publique. Vous savez approximativement combien sur les emprunts a été coulé subtilement dans les goussets des Mignons du gouvernement Mercier.

LE CANDIDAT DE LA TAXE DIRECTE

M. JOSEPH PILON.

Electeurs du comté de Bagot, et vous surtout libéraux de bonne foi qui l'avez appuyé aux élections locales, qu'on vous récompense bien de votre dévouement à la cause libérale ! On vous offre encore pour candidat M. Pilon qui vous a trompé dans toutes les assemblées publiques durant la dernière lutte qui s'est faite dans votre comté. Vous vous rappelez sûrement la somme énorme que le père avait en caisse appartenant à son gouvernement, (\$2,100,019.79). Vous vous rappelez aussi comme les affaires étaient bonnes, quels énormes surplus étaient encaissés par l'administration du jour à Québec chaque année ; comme nous étions colormatières et mauvais langues quand nous vous annonçons pour la dernière session provinciale un emprunt de 5 à 6 millions de piastres par le gouvernement Mercier ! D'après M. Pilon, c'était l'envie et la jalousie qui nous poussaient à dire d'aussi monstrueuses colomnies. Il parlait avec tant de sincérité que vous avez cru à ses protestations d'innocence, vu qu'il avait les cheveux blancs. Vous avez même applaudi à telles protestations ; or, en les applaudissant, vous avez applaudi d'audacieux mensonges. Toutes nos prévisions les plus sombres ont été dépassées et étaient bien au-dessous de la vérité. J'ai rencontré une foule de libéraux, que je crois des honnêtes gens, et qui m'ont dit à maintes reprises durant la lutte : " Nous connaissons les menteurs. " Vous les connaissez maintenant ; nous allons voir, à notre tour, ce que vous allez être : amis de la vérité ou du mensonge ? Quatre années de servilité antérieure nous affirment que M. Pilon aurait voté l'emprunt de dix millions, s'il eût été député à l'époque de cet emprunt. Mais passons, le père ne doute de rien. Il croit qu'un libéral peut endurer tout ça. Je ne doute pas qu'il a même une nouvelle ration de promesses à vous donner. L'une des promesses qu'il vous fera assurément, par exemple, sera la réciprocité illimitée avec une taxe directe sans limite. Je plains sincèrement les cultivateurs libéraux d'être traités avec aussi peu d'égards et d'être ainsi bafoués sans cérémonie.

MON PROGRAMME DE 1887.

Je vous adressais aux élections générales de 1887 le programme suivant :

« J'ai été choisi à une réunion de vous délégués tenue à St. Liboire, le vingt-quatre Janvier courant, candidat à l'élection qui doit avoir lieu d'un député pour vous représenter dans la Chambre des Communes du Canada. J'ai en cette circonstance déclaré à mes amis politiques que mon programme était le même qu'en 1882, alors que le comté de Bagot m'a fait l'honneur de m'élire son député. Toute ma politique, messieurs, est résumée dans la déclaration suivante, que j'ai faite avec un certain nombre de mes collègues dans le dernier parlement :

« Des nouvelles élections fédérales ayant été officiellement annoncées, nous croyons que nous ne saurions mieux faire connaître l'attitude que nous allons prendre durant la lutte actuelle, qu'en réitérant nos électeurs à nos actes et à nos déclarations avant et depuis le 16 novembre 1885. Nous n'avons rien à changer à cette ligne de conduite que nous entendons poursuivre. Nous restons conservateurs, mais nous ne sommes pas ministériels, comme tout le monde le sait ; et comme conservateurs, nous voulons être libres de faire les alliances qui conviendront le mieux à l'autonomie des provinces, à nos intérêts agricoles, industriels et commerciaux, et à la garantie de nos droits et privilèges comme catholiques et canadiens-français, sans envier la prospérité des autres provinces et tout en respectant les libertés et privilèges de nos compatriotes anglais et protestants. »

« J'ai fait, durant l'assemblée qui m'a choisi comme candidat, des commentaires sur cette déclaration que je renouvelerai au cours de la lutte, quand j'aurai le plaisir de vous rencontrer en assemblée publique. Je vous remercie, messieurs, de l'appréciation que vous avez faite de ma conduite passée par l'entremise de vos délégués, en me faisant de nouveau l'honneur d'être votre candidat dans la lutte actuelle. »

Je maintiens que j'ai été fidèle à ce programme. Les conservateurs pourront me reprocher d'avoir voté contre le gouvernement McDonald-Langevin. C'est vrai ; j'ai cru devoir le faire. Les gouvernements se trompent quelque fois comme les individus et un ami qui les avertis de leur erreur par une vote hostile leur rend souvent plus service que ceux qui les approuvent. Je puis me justifier aux yeux de mes amis en leur alléguant que je n'ai agi ainsi qu'en vue de l'intérêt public. Je n'ai jamais par moi-même, ni par aucun de mes amis, soutiré les deniers publics.